



L'INFORMATEUR SYNDICAL

Le 23 mars 2022

Oyé Oyé !

Comme certains d'entre vous l'ont peut-être remarqué, une convocation à une assemblée générale le 27 mars 2022 est maintenant affichée un peu partout dans l'usine. Vous pouvez y lire la date, l'heure et le lieu de cette assemblée, ainsi que l'ordre du jour qui révèle le déroulement de cette rencontre syndicale. Tous les membres du SNPCV y sont invités.

L'assemblée générale est l'instance décisionnelle de notre syndicat. C'est l'endroit où tous peuvent faire entendre leur voix sur les différents enjeux à l'ordre du jour par le biais du débat. L'assemblée du 27 mars en est un parfait exemple puisque nous devons débattre sur un avis de motion déposé par un de nos membres à la dernière assemblée générale.

Pour vous mettre en contexte sommairement, le SNPCV a commencé à percevoir une cotisation spéciale de 25¢ par semaines à ses membres en 1989 pour venir en aide au syndicat du manoir du Richelieu qui était en conflit avec son employeur à l'époque. Le conflit terminé, les membres ont voté en faveur du maintien de cette cotisation, qui devenait une prime de départ à la retraite de l'ordre de 10 \$ par année de service au sein du SNPCV.

En 2018, un membre a déposé un avis de motion lors d'une assemblée pour augmenter cette prime à 20 \$ par année de service. Comme la procédure le prescrit, c'est à l'assemblée suivante qu'ont eu lieu les débats et que l'assemblée a voté en faveur de cette proposition à raison de 19 contre 13. Cette nouvelle avait créé un certain tollé à l'usine, plusieurs n'étant pas d'accord et ne voyant pas l'utilité d'un tel changement. Malheureusement pour eux, l'assemblée est souveraine et les absents ont toujours torts, d'où l'importance d'être présent aux assemblées générales en tant que membre du SNPCV.

Cette fois-ci, l'avis de motion propose l'abolition du 25 ¢, l'abolition de la prime de départ à la retraite, la remise de 10 \$ par année d'ancienneté à tous les membres et le transfert de ce qui restera dans le compte vers le fonds de secours. Sans entrer dans le détail, cette proposition comporte plusieurs enjeux concernant la gestion de l'argent de notre syndicat. Le 27 mars, les faits vous seront exposés et expliqués afin d'orienter le débat et de permettre à tous et chacun d'émettre son opinion s'il le désire et au final, de voter en toute connaissance de causes.

L'assemblée générale a plusieurs autres fonctions, telle que l'admission des nouveaux membres au sein du SNPCV, procédure symbolique mais formelle. C'est aussi l'occasion pour l'exécutif de vous faire part des différents travaux exécutés au courant de l'année et de vous dresser le bilan des finances de votre syndicat. Les vérificateurs y déposeront d'ailleurs leur rapport sur la tenue des livres pour l'année 2021.

Pour finir, c'est à l'assemblée que seront officiellement déclenchées les élections de trois postes d'officiers à l'exécutif, soit la présidence, directeur en santé-sécurité et directeur à l'organisation et à la vie syndicale. En d'autres mots, c'est un rendez-vous enrichissant qui vous attend et il est de notre devoir à tous d'y participer. Faisons parler la démocratie !

N.B. : Tous ceux qui n'ont jamais participé à une assemblée générale et qui le désirent pourront se présenter 30 minutes d'avance pour une introduction au déroulement d'une assemblée générale.



SYNDICAT NATIONAL DES PRODUITS CHIMIQUES DE VALLEYFIELD
350, Boul. Mgr Langlois; Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 0A6



Tél.: (450) 377-7823 • Télécopie : (450) 377-7851 • Site web : www.snpcv.com - Courriel : snpcv@can-gd-ots.com